



Licenciement economique

Par lba92

Bonjour,

Ma société X (3 salariés dont moi) est déficitaire.

Une société Y a acheté le fond de commerce avec reprise des 3 personnes de X au 1er juillet 2026.

le 23 juillet, lors d'un entretien avec le "DG" et le "RH" m'informe qu'ils vont me licencier pour motif économique car après l'analyse de X celle-ci est déficitaire.

Le 31 juillet, Y m'envoie un mail avec le courrier de convocation préalable de licenciement et m'informe que celui-ci part ce jour en courrier avec AR pour une convocation le 7 août. en date de ce jour, 3 août, je n'ai toujours pas reçu le courrier en AR.

Est-ce légal et que me proposez-vous ?

Merci pour votre aide

Bien cordialement

Par kang74

Bonjour

Rien , à part vérifier que l'employeur a votre bonne adresse : vous continuez de travailler comme d'habitude , tant que vous n'avez pas reçu de notification de licenciement, vous êtes en poste .